

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 126 (2005)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



129^e assemblée des délégués à Lullier-Genève

le 19 mars 2005 à 9 h 45

1. Souhais de bienvenue et ouverture de la 129^e assemblée de la S.A.R.
2. Contrôle des pouvoirs
3. Désignation des scrutateurs
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 mars 2004
(voir *Journal SAR* de juin 2004, pages 19-20-21 et 22)
5. Rapport du président
6. Adoption des rapports publiés dans le journal :
 - du contrôle du miel
 - de la vulgarisation et de l'élevage
 - du concours des ruchers
 - des assurances
7. Finances
 - comptes 2004
 - rapport des vérificateurs
 - budget 2005
 - désignation des sections vérificatrices des comptes 2005
8. Concours des ruchers
 - concours 2004
 - remise de la médaille Vermeille
 - concours 2005
9. Présentation d'un projet contrôle du miel
10. Modification du règlement du concours des ruchers
11. Renouvellement des mandats au CC de MM. Pierre Cleusix, Gilbert Butty et Philippe Treyvaud
12. Démission d'un membre du comité
13. Nomination d'un nouveau membre
14. Confirmation du lieu de l'assemblée 2006
15. Organisation des assemblées dès 2007
16. Divers et imprévus
Présentation du programme du Liebefeld
La parole aux invités

12h15 Apéritif officiel

Invitation aux vétérans SAR

A vous qui êtes entrés dans la grande famille SAR en 1945 ou avant, venez et vivez avec nous l'assemblée générale du samedi 19 mars 2005 à 9 h 45 au Centre horticole de Lullier-Genève.

Les présidents des sections sont priés de faire le nécessaire pour que ces fidèles membres (60 ans et plus) puissent assister à nos délibérations.

Avant l'assemblée, les responsables remettront à M. Butty, caissier, les noms des bénéficiaires avec le numéro de matricule et l'année d'entrée SAR.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt.

Le préposé aux vétérans SAR : Erwin Noirat

Rapport de la Commission de vérification des comptes de la SAR pour l'exercice 2004

En notre qualité d'organe de contrôle de la SAR, nous avons procédé au contrôle des comptes arrêter au 31 décembre 2004.

Ce contrôle a été effectué au domicile de l'administrateur à Ursy.

Il ressort de notre contrôle que :

- La comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales. Selon les contrôles effectués par sondage, les transactions financières sont attestées par les pièces justificatives aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses.

- Les positions du bilan au 31.12.2004 sont toutes justifiées. Les actifs et les passifs sont tous attestés par les pièces justificatives correspondantes

- Par conséquent, nous proposons à l'assemblée générale du 19 mars 2005 d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits qui présentent un bénéfice d'exploitation de Fr. 22 719,81 et de donner, avec remerciements, décharge au caissier et aux organes responsables de la SAR.

Ursy le samedi 12 février 2005, pour les sections vérificatrices :

Côte Vaudoise
Alain Bersier

Delémont & Environs
Liechi Werner

District du Lac
Erwin Fuhrer

BILAN COMPARÉS AU

31.12.2004 31.12.2003

ACTIF

	Francs	Francs
Caisse	114.76	1'268.06
CCP	16'981.27	29'033.22
CCP Euro	2'239.77	1'438.33
BCF Bulle c/c 11.10.056965-06	26'406.77	11'331.85
BCF Bulle c/c	76'556.95	75'878.75
Banque Cantonale de Fribourg	60'552.00	40'033.85
Titres	340.00	20'340.00
BCF, Fonds Bertrand	156.20	155.40
Annonces à encaisser	7'138.50	13'763.25
Bibliothèque	1.00	1.00
Matériel, diplômes, insignes	6'890.55	4'078.55
Etiquettes	900.00	3'901.00
Actifs transtaires	48'220.35	35'635.60
AFC, impôt anticipé à récupérer	737.73	2'379.11
Stock livres	3'700.00	10'850.00
Stock emballages	500.00	650.00
	-----	-----
Total de l'actif	251'435.85	250'737.97
	=====	=====

PASSIF

Fonds de propagande	77'252.15	77'329.75
Fonds Aide à l'apiculture	22'368.85	22'444.40
Fonds Assurances RC, vols, déprédations	35'115.95	27'488.60
Fonds Bertrand - Réserve	15'863.70	15'782.90
Réserve Vulgarisation	5'000.00	0.00
Passifs transitoires	15'746.45	37'768.35
Fonds propres - Capital	80'088.75	69'923.94
	-----	-----
	251'435.85	250'737.94
	=====	=====



COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS

CHARGES

	Cpte No	du 01.01.2004 au 31.12.2004	du 01.01.2003 au 31.12.2003	Budget 2004	Budget 2005
		Francs	Francs	Francs	Francs
Assemblée des délégués, vétérans SAR	3100	8'471.45	11'392.55	12'500.00	12'500.00
Comité, président, secrétaire	3101	9'608.50	10'356.40	11'000.00	12'000.00
Gérance et loyer	3102	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Fournitures de bureau	3103	715.10	302.90	500.00	800.00
Ports	3104	718.00	190.90	500.00	800.00
Téléphones, fax administrateur	3105	335.00	298.50	400.00	400.00
Taxes CCP	3106	328.75	340.30	350.00	400.00
Taxes CCP Euro	3106.1	71.75	55.23	50.00	100.00
Impôts, frais de garde	3107	53.80	126.45	200.00	100.00
AVS, allocation familiales	3108	-73.80	295.20	300.00	0.00
Stations d'observations, pesées	3109	800.00	730.00	1'000.00	1'000.00
Assurance RC	3110	2'999.95	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Contrôle du miel, matériel, préposé SAR	3111	3'270.00	6'085.65	5'000.00	8'000.00
Contrôleurs du miel	3112	12'962.40	10'923.85	8'000.00	15'000.00
Frais de la bibliothèque	3113	300.00	68.00	500.00	500.00
Frais de journal	3114	124'304.65	127'847.55	124'000.00	85'000.00
Cotisations à charge	3115	6'962.00	6'962.00	7'000.00	7'000.00
Vulgarisation, conseillers moniteurs-éleveurs	3116	73'051.50	108'673.50	100'000.00	85'000.00
Vulgarisation, préposé SAR	3117	479.80	247.00	500.00	500.00
Concours des ruchers	3118	614.80	729.95	1'000.00	1'000.00
Publicité, matériel	3119	4'130.00	502.45	3'000.00	4'500.00
Vols et déprédations	3120	1'085.60	2'800.50	4'000.00	4'000.00
Prestation de tiers	3121	948.00	931.00	1'000.00	1'000.00
Divers, jubilés, représentation	3123	1'381.00	1'823.70	2'500.00	2'500.00
Frais bancaires	3124	188.66	174.80	200.00	200.00
Frais de vente du livre	3125	914.00	2'662.10	1'000.00	600.00
Total des charges		257'620.91	300'520.48	290'500.00	248'900.00

PRODUITS

Cotisations membres sections	3151	135'823.00	137'370.00	135'450.00	135'450.00
Abonnements membres individuels suisses	3152	4'040.00	3'496.00	3'200.00	3'600.00
Abonnements membres individuels étrangers	3153	501.90	304.85	300.00	400.00
Abonn. Membres étrangers (compte Euros)	3153.1	455.40	685.46	600.00	400.00
Annonces du journal	3154	15'739.70	15'492.25	15'500.00	15'000.00
Intérêts des fonds	3155	2'108.47	6'806.37	2'500.00	1'000.00
Vulgarisation	3156	73'580.70	105'858.00	96'000.00	70'000.00
Recettes contrôle du miel	3157	17'238.60	15'578.45	13'000.00	15'000.00
Recettes publicité, panneaux, sacs	3158	4'279.10	6'231.45	6'200.00	4'000.00
Recettes des labels	3159	5'937.00	5'079.30	5'000.00	5'000.00
Recettes des surprimés	3160	5'024.00	5'273.00	5'300.00	5'000.00
Recettes diverses	3161	5'882.50	3'795.10	2'000.00	1'000.00
Recettes vente du livre	3163	9'730.35	17'523.80	7'000.00	4'000.00
Total des produits		280'340.72	323'494.03	292'050.00	259'850.00
Bénéfice d'exploitation		22'719.81	22'973.55	1'550.00	10'950.00

ÉTAT DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2004

Actions nominatives Beaulieu exploitation SA 4 x 100.-- estimées
Une part sociale nominative, UPS, Fr. 1000.--, estimée

40.00

300.00

340.00
=====

PERTES ET PROFITS

du 01.01.2004 au 31.12.2004

	Francs	
	Charges	Produits
Bénéfice d'exploitation		22'719.81
<u>Attributions et prélèvements fonds</u>		
Assurances vols, déprédation	7'627.35	
Fonds propagande & publicité		77.60
Fonds Aide Apiculture		75.55
Fonds Bertrand	80.80	
Réserve Vulgarisation	5'000.00	
	-----	-----
	12'708.15	22'872.96
Bénéfice de l'exercice	10'164.81	
	-----	-----
	22'872.96	22'872.96
	=====	=====

ATTRIBUTIONS - PRÉLÈVEMENTS AUX COMPTES - FONDS

Propagande

Etat au 1.1.2004		77'329.75	
Produits	PP - Intérêts: 1%	773.30	
	Publicité	4'279.10	
Charges	Publicité, matériel	4'130.00	
	Frais administratifs	1'000.00	
		5'130.00	82'382.15
Solde au 31.12.2004		77'252.15	
		5'130.00	82'382.15

Aide à l'Apiculture

Etat au 1.1.2004		22'444.40	
Produits	PP - Intérêts: 1%	224.45	
Charges	Frais de la Bibliothèque	300.00	
		300.00	22'668.85
Solde au 31.12.2004		22'368.85	
		300.00	22'668.85

Assurances RC, vols, déprédations (2023)

Etat au 1.1.2004		27'488.60	
Produits	PP - Intérêts: 1%	274.90	
	Membres des sections	6'414.00	
	Surprimes	5'024.00	
Charges	Assurances	2'999.95	
	Vols et déprédations	1'085.60	
		4'085.55	39'201.50
Solde au 31.12.2004		35'115.95	
		4'085.55	39'201.50

Fonds Bertrand

Etat au 1.1.2004		15'782.90	
Produits	Intérêts BCF	0.80	
	Intérêts 0.5%	80.00	
Charges		0.00	
		0.00	15'863.70
Solde au 31.12.2004		15'863.70	
		0.00	15'863.70

Réserve Vulgarisation

Etat au 1.1.2004		0.00	
Produits	Attribution 2004	5'000.00	
Charges		0.00	
		0.00	5'000.00
Solde au 31.12.2004		5'000.00	
		0.00	5'000.00

Rapport du responsable de la vulgarisation SAR 2004

Chers collègues apiculteurs(trices), je vous communique ici mon rapport sur la vulgarisation apicole SAR.

Cette année, un grand changement est intervenu au sujet de la répartition des frais de la vulgarisation.

En effet, suite à l'allocation par la confédération d'un montant fixe attribué à la Fédération Suisse des sociétés d'apiculture (FSSA), les montants ont été alloués proportionnellement aux nombres de demi-journées effectuées par La VDRB, la STA, et la SAR. Le nombre de demi-journées effectuées se monte à 4035 pour toute la Suisse. La SAR a quant à elle accompli 1009 demi-journées. Le montant global de la vulgarisation pour la SAR se monte à Frs. 84 206.–

Les nouveaux formulaires permettent de voir clairement le travail effectué et d'établir une statistique sur le travail accompli et demandé par le département de l'agriculture de la confédération.

Il en ressort que plus d'une centaine de jeunes se sont intéressés aux abeilles et ont suivi des cours d'apiculture.

Le cours de perfectionnement pour les vulgarisateurs et moniteurs éleveurs a eu lieu le 28 février à Grangeneuve sous l'égide de la FAM.

Les stations de fécondation ont bien fonctionné à nouveau cette année. 393 colonies ont été retenues pour les mesurages morphologiques de la race carniolienne, contre 378 en 2003.

Les montées dans les principales stations de fécondation sont :

■ Bonatchiesse	1357	ruchettes
■ Vermeilley	2567	ruchettes
■ Les Toules	2369	ruchettes
■ Moiry	406	ruchettes
■ Moléson et Petit-Mont	530	ruchettes

Soit : plus de 7200 reines ont pu effectuer leur vol nuptial dans ces stations.

Les lignées de souches à mâles étaient :	Bonatchiesse	535LI
	Toules	R692
	Vermeilley	M66
	Moléson	H84

Certains changements auront lieu à la CE-SAR. En prévision du remplacement de Charles Maquelin qui nous quittera pour la retraite, les envois d'échantillons pour le mesurage morphologique passeront par une autre filière. Un communiqué sera publié prochainement dans le journal.

La situation sur les PDCB (paradichlorobenzène) contre la fausse teigne, s'est que très peu améliorée cette année. Il est impératif que chaque apiculteur (trice) prenne conscience du problème et suive les mesures préconisées par la vulgarisation. C'est la qualité du miel qui est mise en cause. Il est absolument nécessaire par tous les moyens de prendre des mesures afin de mettre en garde les apiculteurs sur le danger que cela représente pour la valorisation de notre produit.

Pour l'année 2005, je vous souhaite chers(es) amis(es) des abeilles, beaucoup de plaisir dans vos ruchers et mes meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Le responsable de la vulgarisation apicole SAR: William Schneeberger

Règlement du concours de ruchers

Par analogie au statut des membres du Comité central (CC) SAR, il est proposé la modification suivante du règlement:

Article 7 (2^e Paragraphe)

Le délégué au concours des ruchers et son remplaçant, nommé par l'assemblée des délégués sur proposition du CC, sont élus pour une période renouvelable de trois ans. Leur mandat est limité à 15 ans, au maximum.

Le troisième membre, ainsi que son suppléant, sont désignés par la circonscription visitée.

Tous les membres du jury sont rétribués par la caisse S.A.R.

Le responsable du concours : *Erwin Noirat*

Contrôle du miel – Rapport d'activité 2004

L'année 2004 a pour beaucoup été couronnée par une récolte appréciable. Votre nouveau responsable du contrôle du miel a très rapidement dû se confronter aux difficultés de la tâche. Le fonctionnement du système mis en place par nos prédécesseurs « roule » à merveille. Les contrôleurs de section et de fédération assument leur tâche avec beaucoup de dévouement. Quelques contretemps se sont manifestés lors de la commande de labels. Ceci s'explique par un stock de labels que je ne voulais pas renouveler en vue d'une éventuelle refonte du système.

Il est indispensable de souligner les grandes différences constatées dans les sections et les fédérations quand à l'importance que l'on accorde à cette démarche « qualité ». En effet certains ignorent le contrôle du miel. Une commercialisation simple d'un produit de qualité peut en être la cause. Mais ne devrait-on pas se soucier d'une valeur symbolique qui pourrait être celle d'un label de qualité, réservé et propriété des apiculteurs, reconnaissable par un grand nombre de consommateurs?

Dans le courant de l'été nos amis suisses alémaniques ont également souhaité « repenser » le système en place. Une concertation nous a permis de prendre conscience de nos divergences et de les corriger. Un nouveau projet est en cours d'élaboration et devrait permettre un contrôle unifié en suisse.

Permettez-moi de remercier celles et ceux qui ont contribué au bon fonctionnement de l'exercice 2004.

Je souhaite plein succès à tous ceux qui ont le souci de conditionner un miel de qualité avec des méthodes respectueuses de l'abeille et des produits de la ruche.

Responsable du contrôle du miel SAR: *J.-M. Tenthorey*

Fédération:	Section:	Nombre de contrôles	Nombre de labels délivrés	Nombre de kilos contrôlés	Montant facturé
Genève	Genève	86	14'051	24'305	3'165.30
Vaud	Les Alpes	14	2'100	3'530	483.90
	Avenches	15	520	2'740	314.20
	Bière	21	332	4'190	410.90
	Chamossaire	13	200	3'025	266.75
	Cossonay	131	1'510	52'800	3'307.00
	Côte Vaudoise	23	535	3'845	444.85
	Gros-de-Vaud	28	0	4'550	472.50
	Haute-Broye	5	190	980	108.40
	Jorat	12	0	2'530	219.90
	Lausanne	20	208	6'335	450.85
	Lucens	8	0	2'360	166.80
	La Menthue	12	0	5'400	306.00
	Morges	22	118	4'065	397.75
	Moudon	17	1'980	2'890	488.70
	Nord Vaudois	33	100	9'030	676.90
	Nyon	36	710	6'725	704.75
	Orbe	19	1'700	5'720	569.60
	Payeme	16	777	2'828	354.55
	Pays-d'Enhaut	17	0	3'660	313.80
Total		462	10'980	127'203	10'458.10
					0
					0
Fédération Valaisanne	Sierre	7	0	2'565	160.95
	Sion	5	0	1'170	95.10
	Hérens	4	0	650	67.50
	Conthey	7	100	1'660	143.80
	Martigny	17	1'240	3'720	439.60
	Entremont	11	10	1'765	185.95
	Saint-Maurice	6	0	1'910	129.30
	Monthey	9	0	1'525	153.75
Total		66	1'350	14'965	1'375.95
Fédération Neuchâteloise	La Côte Neuchâteloise	7	1'290	995	242.85
	La Chaux-de-Fonds	20	2'362	3'245	573.55
	Les Montagnes Neuchâteloises	9	567	990	194.40
	Val-de-Ruz	30	2'098	4'230	696.70
Total		66	6'317	9'460	1'707.50
Fédération Fribourgeoise	de la Broye	70	10'572	16'720	2'398.80
	La Gruyère	9	1'290	1'265	274.95
	La Glâne	31	3'060	5'685	848.55
	La Fribourgeoise	19	4'570	3'590	792.70
	La Veveyse	14	450	4'110	336.30
	Lac Français	23	3'790	2'945	743.35
	Marly et environs	32	5'870	5'510	1'136.30
Total		198	29'602	39'825	6'530.95
Fédération Jurassienne	Ajoie - Clos du Doubs	103	4'010	31'445	2'580.35
	Delémont et environs	50	3'390	13'395	1'340.85
Total		153	7'400	44'840	3'921.20
Fédération Jura Bernois	Erguel Prévôté	4	0	2'000	108.00
Total		4	0	2'000	108.00
Total		1'035	69'700	262'598	27'267.00



Rapport du préposé aux assurances pour l'année 2004

Comme vous le savez, la dernière assemblée des délégués, réunie à Loveresse l'hiver passé, a entériné le nouveau règlement de la caisse d'assurance contre le vol et les déprédations.

Ceci permet au soussigné de proposer des règlements de sinistres plus cohérents même si, parfois, le possesseur d'une ruche neuve se sent un peu préterité par rapport à son collègue qui ne possède que des ruches en mauvais état.

Je tiens à remercier ici les lésés qui ont su se montrer particulièrement patients durant ma longue absence de cet automne. J'adresse aussi des remerciements réitérés aux différents inspecteurs des ruchers, pour leur aide inconditionnelle sur le terrain, qui est pour moi déterminante.

Assurance contre le vol et les déprédations

Huit nouveaux cas ont été annoncés à la caisse en 2004, dont 6 vols, pour un montant total de Fr. 2530.-.



Comme vous pouvez le constater, des vandales continuent de sévir, occasionnant des dommages souvent importants aux ruches ou aux ruchers (non couverts par notre caisse). Le total des indemnités versées pour dommages aux ruches, par vandalisme, se monte à Fr. 355.-.

Assurance en responsabilité civile

Deux annonces ont été faites auprès de notre assureur, soit la compagnie « Winterthur ». Aucune indemnité n'a été versée pour le moment.

Le responsable du dicastère Assurance et coordination Entraide:
Eric Marchand

Règlement d'application de la vulgarisation pour l'obtention de prestations lors d'exposition et de comptoir

- L'OFAG (Office fédéral de l'agriculture) peut verser des subventions lors d'une exposition ou d'un comptoir, seulement s'il y a eu vulgarisation, donc conseils donnés ou démonstrations en apiculture au moyen de panneaux didactiques, ruche de démonstration etc... ceci par des personnes compétentes en apiculture. Ces prestations vont uniquement aux défraiements des personnes diffusant la vulgarisation.

- En aucun cas il ne sera versé des prestations de la part de la vulgarisation pour honorer des frais de toutes autres natures ou lorsqu'il y a que de la vente de produits apicoles.

- Toutes demandes de prestation de la part de la vulgarisation doivent suivre la démarche suivante:

- Transmettre le projet dès sa conception au responsable de la vulgarisation de votre canton afin de l'incorporer dans le budget de la fédération.
- Après l'approbation de la fédération, envoyer le programme de la manifestation au responsable de la vulgarisation. Le programme doit comprendre: les sujets traités, le nombre de jours de manifestations.
- Pendant la manifestation, un formulaire ad oc, doit être rempli et signé par les personnes ayant fonctionné.
- Le formulaire signé du président de la section, doit être transmis au responsable de la vulgarisation de votre fédération pour le 1er octobre dernier délai.
- Un contrôle sporadique peut être effectué sur place.

PS: Ce règlement doit être suivi scrupuleusement afin de respecter le budget de la Fédération et la prise en compte par L'OFAG.

Approuvé par le comité de la SAR le 28-04-00.

La rédaction communique...

Vous êtes priés de me faire parvenir les textes à paraître directement à mon adresse: Rose Aubry, Collège 50, 2300 La Chaux-de-Fonds ou par e-mail: r-s-a@bluewin.ch et **non à l'imprimeur.**

Merci de prendre note de cette communication et cordiales salutations.

Votre butineuse: Rose Aubry



Utilisation du compte publicité

Un principe important et qui est toujours d'actualité: chaque apiculteur est responsable de l'écoulement de ses produits.

Expérience vécue: La publicité de proximité demeure valable et efficace et relativement peu onéreuse.

Dans le but de favoriser cette façon de faire et d'aider quelque peu les sections ou fédérations dans leur projet, le Comité Central S.A.R., par le biais du compte de la publicité, propose une petite aide financière pour l'infrastructure, dans le cadre strict du règlement.

Conditions:

- Dégustation ou vente uniquement du miel contrôlé avec label.
- L'action doit se dérouler dans le cadre d'une section ou d'une fédération.
- La demande doit être faite avant les manifestations avec programmes et plans financiers à adresser au responsable de la vulgarisation S.A.R. Si plusieurs manifestations sont prévues dans l'année, présentez une demande groupée.
- Obligation d'annoncer le programme dans le journal de la SAR
- Sur la base de ces documents réunis, le C.C. se déterminera sur l'aide accordée.

Le versement de la participation du fond de la publicité se fera au vu des factures acquittées, directement par l'administrateur S.A.R.

Le responsable de la vulgarisation: *William Schneeberger*
Le président: *Willy Debély*

- Pour faciliter l'arrivée dans de bonnes conditions et dans les temps, les automobilistes ont avantage à suivre les conseils suivants: traverser Genève en longeant le lac, puis continuer en direction de Thonon jusqu'au Moulin de la Pallanterie et prendre alors à droite direction Jussy. (Le chemin sera fléché).
- Avec les transports publics: ligne C des TPG, arrêt Centre horticole.

L'adresse exacte:

Centre horticole de Lullier, 153, route de Presinge, 1254 Jussy.
En cas d'égarement vous pouvez appeler le **079 312 93 29**, le président genevois Jean-Daniel Duc vous aidera à retrouver la bonne voie.

A bientôt!

Itinéraire d'accès pour le Centre Horticole de Lullier GE, le 19 mars 2005

